

### Le mot du Président



**Bordeaux, 17 et 18 mai 2009**

**Une rencontre à ne pas manquer : la 15<sup>e</sup> Assemblée générale de l'AUF**

À l'invitation du Président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Monsieur Singaravelou, j'ai l'honneur de vous convier, les 17 et 18 mai 2009 à Bordeaux (France), à la 15<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

C'est la deuxième fois que le rendez-vous quadriennal de l'Agence se tiendra dans cette ville : la première remontant à la 6<sup>e</sup> Assemblée générale<sup>1</sup>, voilà déjà plus de trente ans. La région Europe de l'Ouest et Maghreb est celle qui compte le plus grand nombre d'adhérents de l'Agence dans le monde, soit près de 303. Parmi ceux-ci figurent 268 membres titulaires, dont 181 établissements français, soulignant ainsi la vitalité de la vie associative dans la région.

Alors qu'en 2005, la 14<sup>e</sup> Assemblée générale avait réuni des établissements universitaires de près de 60 pays, l'assemblée de 2009 conviera des établissements issus de plus de 80 pays, bien souvent situés au-delà des frontières traditionnelles de la Francophonie. Depuis décembre 2005, le Conseil associatif a en effet accepté la candidature de près de 120 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, contribuant à faire de l'Agence un opérateur international reconnu dans le domaine.

En plus d'approuver le rapport d'activité des conseils, les représentants mandatés des membres titulaires renouvelleront les instances de l'Agence : un nouveau Président, les membres universitaires du Conseil d'administration et ceux du Conseil associatif seront élus. Je me permets à ce propos de vous rappeler l'importance pour les établissements membres d'être à jour de leur cotisation, condition préalable exigée par les statuts pour l'exercice du droit de vote.

Le Conseil d'administration de décembre prochain arrêtera l'ordre du jour de cette Assemblée générale, qui vous sera communiqué dans les premières semaines du mois de janvier 2009. Comme à Phnom Penh en 2005, une conférence scientifique et un débat seront organisés, dont le thème et le nom du conférencier vous seront bientôt précisés.

Je vous invite donc à participer en grand nombre à cette Assemblée générale, où votre présence représentera non seulement une contribution au fonctionnement de notre institution, mais symbolisera également votre engagement en faveur du caractère associatif de la francophonie universitaire.

Au plaisir de vous y rencontrer!

**Charles Gombé Mbalawa**  
**Président de l'Agence universitaire de la Francophonie**

## Lieu, dates et modalités d'inscription

**Lieu** : le Conseil d'administration a décidé que la 15<sup>e</sup> Assemblée générale se tiendra à Bordeaux (France), à l'invitation du Président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Monsieur Singaravelou. Sous réserve de modification, les travaux de l'assemblée auront lieu à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

**Dates** : dimanche 17 et lundi 18 mai 2009

**Inscription** : les frais d'inscription à l'Assemblée générale s'élèvent à 330 euros pour les représentants mandatés des établissements membres titulaires et associés, et à 290 euros pour les accompagnateurs. Les dossiers d'inscription à l'Assemblée générale seront envoyés aux établissements membres dans la première quinzaine de janvier 2009. La date limite pour la réception des inscriptions est fixée au 15 mars 2009. L'inscription donne droit au dossier de travail de l'Assemblée générale, aux transports entre votre hôtel et les lieux de l'Assemblée générale, à la participation à la conférence et aux repas prévus. Le dossier de travail sera accessible dans le courant du premier trimestre 2009 sur le site de l'Agence universitaire de la Francophonie à l'adresse suivante : [www.auf.org/ag](http://www.auf.org/ag)

**Prise en charge** : la prise en charge des frais de transport et d'hébergement peut être accordée aux représentants mandatés des établissements titulaires. Pour ce faire, une demande écrite, accompagnée de la fiche d'inscription, devra parvenir au Secrétariat de la 15<sup>e</sup> Assemblée générale avant le 1<sup>er</sup> mars 2009.

**Date limite pour la réception des inscriptions : 15 mars 2009**

## Composition de l'Assemblée générale

**Membres titulaires** : l'Assemblée générale est constituée des représentants mandatés des établissements membres titulaires ayant acquitté leur cotisation. L'article 1.1. des statuts de l'AUF prévoit que les membres titulaires ont « voix délibérative et droit de vote » à l'Assemblée générale. À ce jour<sup>2</sup>, le nombre de membres titulaires est de 487.

**Membres associés** : les représentants mandatés des établissements membres associés peuvent participer à l'Assemblée générale avec voix consultative. À ce jour, le nombre de membres associés est de 206.

### **Vous ne connaissez pas le statut de membre de votre établissement?**

Consultez les fiches de nos établissements membres sur [www.auf.org/l-auf/nos-membres/](http://www.auf.org/l-auf/nos-membres/)

## Programme provisoire

Sous réserve de modification, la 15<sup>e</sup> Assemblée générale se déroulera selon le programme provisoire suivant :

### **Samedi 16 mai 2009 (soirée)**

- Dîner d'accueil

### **Dimanche 17 mai 2009 (matinée)**

- Séance officielle d'ouverture
- Adoption du règlement intérieur
- Présentation des rapports statutaires

### **Dimanche 17 mai 2009 (après-midi)**

- Présentation des rapports statutaires (suite)
- Réunions régionales
- Dépôt des candidatures (Présidence, Conseil associatif, Conseil d'administration)

### **Lundi 18 mai 2009 (matinée)**

- Publication de la liste des candidats
- Conférence scientifique

### **Lundi 18 mai 2009 (après-midi)**

- Élections
- Clôture de l'Assemblée générale

<sup>2</sup> Au 18 août 2008

**Extrait de l'article 3.1.2. des statuts :** « Lorsqu'un membre a cessé de payer sa cotisation pendant plus de deux années consécutives, il est considéré comme démissionnaire et ne peut plus être représenté à l'Assemblée générale. »

Afin de faciliter l'inscription des représentants des établissements membres, les services financiers de l'Agence se tiennent à votre disposition pour encaisser toute cotisation non-payée.

## Objectifs de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'AUF se réunit tous les quatre ans pour définir, en accord avec les programmes établis par le Sommet et la Conférence ministérielle de la Francophonie, la politique générale et les grandes orientations de l'Agence universitaire. La 15<sup>e</sup> Assemblée générale devra notamment :

- approuver le rapport d'activité des conseils ainsi que le bilan financier de l'exercice écoulé;
- adopter le projet de règlement intérieur proposé, conformément à l'article 6 alinéa 2 des statuts, par le Conseil d'administration. Ce règlement prévoira en particulier les dispositions concernant l'élection :
  - du Président de l'AUF;
  - des 14 membres universitaires du Conseil d'administration, ainsi que des deux membres complémentaires par région;
  - des 5 membres représentants des régions et des 5 représentants des réseaux institutionnels du Conseil associatif.
- élire les personnes appelées à siéger à la Présidence (1 siège), au Conseil d'administration (14 sièges), et au Conseil associatif (5 sièges).

Le Conseil d'administration vous adressera, dès janvier 2009, un projet d'ordre du jour ainsi que le projet de règlement intérieur qu'il soumettra à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le règlement intérieur reprendra la majorité des dispositions utilisées lors de la 14<sup>e</sup> Assemblée générale de 2005, telles qu'énoncées à l'article 6 des statuts de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Selon les dispositions actuelles, pour être éligible à la Présidence, au Conseil d'administration et au Conseil associatif, les candidats doivent être recteur, président ou directeur de l'établissement membre ou professeur de l'enseignement supérieur ou chercheur de grade équivalent (par exemple, directeur de recherche) et être inscrits à l'Assemblée générale comme représentants mandatés de leur établissement.

## Le saviez-vous?

Depuis 1961, les assemblées générales de l'Agence se tiennent alternativement dans différentes villes francophones comptant des établissements membres, et ce afin de refléter la diversité de la francophonie universitaire.

Assemblée générale	Lieu	Date
Assemblée générale constitutive	Montréal (Canada-Québec)	Septembre 1961
1 <sup>ère</sup> Assemblée générale	Paris (France)	Avril 1963
2 <sup>e</sup> Assemblée générale	Liège (Belgique)	Avril 1966
3 <sup>e</sup> Assemblée générale	Nice (France)	Novembre 1969
4 <sup>e</sup> Assemblée générale	Genève (Suisse)	Novembre 1972
5 <sup>e</sup> Assemblée générale	Lomé (Togo)	Décembre 1975
6 <sup>e</sup> Assemblée générale	Bordeaux et Pau (France)	Décembre 1978
7 <sup>e</sup> Assemblée générale	Québec (Canada-Québec)	Septembre 1981
8 <sup>e</sup> Assemblée générale	Bruxelles (Belgique)	Décembre 1984
9 <sup>e</sup> Assemblée générale	Marrakech (Maroc)	Novembre 1987
10 <sup>e</sup> Assemblée générale	Paris (France)	Décembre 1990
11 <sup>e</sup> Assemblée générale	Abidjan (Côte d'Ivoire)	Novembre 1993
12 <sup>e</sup> Assemblée générale	Beyrouth (Liban)	Avril 1998
13 <sup>e</sup> Assemblée générale	Québec (Canada-Québec)	Mai 2001
14 <sup>e</sup> Assemblée générale	Phnom Penh (Cambodge)	Mai 2005

## Contacts et informations

Tous les renseignements à propos de la 15<sup>e</sup> Assemblée générale (inscription, conférence scientifique, programme, etc.) peuvent être obtenus en contactant le Service des affaires institutionnelles de l'Agence universitaire de la Francophonie à l'adresse suivante :

B.P. 400 Succursale Côte-des-Neiges  
Montréal (Québec) H3S 2S7  
Canada

Téléphone : +1 514 343 6630, poste 1305

Télécopieur : +1 514 343 5783

Courriel : [ag@auf.org](mailto:ag@auf.org)

Site Internet : [www.auf.org/ag](http://www.auf.org/ag)

Pour tout renseignement concernant les cotisations, merci de contacter votre bureau régional de l'AUF.